

de ses principaux Membres : Que comme par le même principe , aucun Prince d'Allemagne n'est en droit de se mêler des arrangemens intérieurs de la Grande-Bretagne & de la constitution de son Gouvernement , j'ai lieu d'espérer que la Nation Angloise ne s'ingérera pas non-plus dans les affaires domestiques de l'Empire , & qu'elle ne s'opposera point aux efforts que Moi & les autres Etats bien-intentionnés de cet Empire avons résolu d'employer pour y conserver & maintenir la dignité du Chef, le respect dû aux Loix & aux Constitutions de la Patrie , & les droits & prérogatives de ses Membres : Que je m'en flatte avec d'autant plus de justice, que l'Angleterre n'a aucune raison de se mêler de cette querelle , ni par la considération de son commerce , ni autrement ; & que quand même elle auroit plus de penchant pour une Cour d'Allemagne , que pour une autre , je la crois trop raisonnable que de prétendre que des Princes aussi puissans & aussi respectables que ceux de l'Empire , dussent se régler sur les inclinations de ceux d'entre la Nation Angloise lesquels s'efforcent à faire entrer leurs compatriotes dans des querelles étrangères qui ne regardent , en façon du monde , la Grande-Bretagne : Qu'au surplus , la résolution que je viens de prendre n'ayant rien de commun avec la guerre où l'Angleterre se trouve engagée avec d'autres Puissances , & dont je ne me mêlerai point à son préjudice , l'entreprise présente ne dérangera aussi en rien les engagements dans lesquels je me trouve à son égard , & que je suis fermement résolu de remplir avec toute la ponctualité possible , tant que l'Angleterre elle-même n'en rompra pas les liens : Et enfin , que je payerai jusqu'à la dernière obole , les dettes de Silesie , desquelles je me suis chargé par le Traité de Breslau.

à Berlin le 8. Août 1744.

Voilà